

LE PAVÉ D'ORSAY

CONDITIONS GENERALES : EXPOSITION

L'association le PAVE D'ORSAY a pour objet de favoriser l'intégration des artistes dans le paysage culturel, en leur permettant de faire découvrir leur œuvre au public, avec la mise à disposition de la salle du PAVE D'ORSAY au 48 rue de Lille, Paris 7. La galerie est gérée par des bénévoles.

PROPOSER UNE EXPOSITION : Choix des œuvres

Les candidatures sont examinées par un comité de sélection d'artistes visuels se réunissant trois fois par an. Les œuvres sont sélectionnées en fonction de leur intérêt artistique, les possibilités offertes par l'espace et leur adéquation à la vision artistique du PAVE D'ORSAY.

Une proposition d'exposition peut être faite à tout moment et sera discuté à la réunion du comité qui suit réception de la demande. Elle doit comporter les éléments suivants et sera envoyée par voie informatique si possible.

- Un lien vers un site Internet ou un dossier Dropbox, montrant les œuvres que vous L'ARTISTE veut exposer, ou des œuvres similaires récentes, avec mention des dimensions/techniques utilisées.
- La démarche artistique des œuvres exposées.
- Un CV présentant les expositions faites, les diplômes reçus, le parcours de L'ARTISTE.
- Le nom, adresse, téléphone, site web et email de L'ARTISTE
- Mois de préférence et mois à éviter

L'espace étant multifonctionnel, accueillant cours/spectacle vivant en dehors des horaires d'exposition, les œuvres proposées doivent être accrochés aux murs. Donc ni sculptures ni installations sont envisageables.

DUREE, HORAIRES, INFO GENERALE

Durée : Soirée vernissage plus 9 jours ouverts - la galerie est fermée le lundi

Vernissage le jeudi soir de 18h30 à 21h

Livraison des œuvres et accrochage la veille, le mercredi, arrivée 10h30 pour terminer avant 16h

Fin d'exposition le dimanche 18h.

Décrochage le lundi matin 10h, pour terminer à 12h

Horaires : de 14h à 18h tous les jours sauf lundi. D'autres activités (concerts, conférences, cours de théâtre) peuvent avoir lieu en soirée, sauf le soir du vernissage réservé pour l'artiste. Pour une bonne organisation de l'ensemble des activités, il est impératif de respecter ces horaires.

ACCROCHAGE

Une équipe de la galerie sera présente pour l'accrochage. Son rôle est de conseiller L'ARTISTE pour la meilleure mise en valeur de ses œuvres et procéder à un accrochage professionnel en collaboration avec L'ARTISTE. Une fois terminé, aucun changement ne doit être apporté à l'accrochage convenu ensemble.

Les œuvres présentées lors de l'exposition doivent être cohérentes avec celles qui sont montrées dans le dossier de candidature.

PERMANENCES : La galerie étant un lieu associatif, il est demandé à l'artiste d'assurer ses permanences.

CONDITIONS FINANCIERES

Les frais de galerie sont de 650€ pour la période de l'exposition, et sont payables, sur facture, deux semaines avant la date d'ouverture de l'exposition. Cette somme comprend une cotisation de 25€ pour l'année civile à l'Association le PAVE D'ORSAY. L'ARTISTE doit être membre de l'association afin de bénéficier des locaux. Une participation supplémentaire aux frais de l'Association LE PAVE D'ORSAY est fait sous forme d'un don de 20% sur le montant des ventes.

Des services supplémentaires sont proposés selon les souhaits de L'ARTISTE, aux barèmes suivants :

- 80€ pour l'achat d'apéritif pour le vernissage
Des membres de l'équipe seront présents pour servir, que l'ARTISTE choisisse cette option ou non.
- 75€ pour impression professionnelle de 150 cartons d'invitation à partir d'un visuel fourni par l'ARTISTE. L'artiste peut aussi choisir de s'en occuper par lui-même, à condition d'inclure l'adresse du site et le logo du Pavé d'Orsay dans la publicité

Ces deux services sont fournis à prix coutant.

- 30 € pour l'utilisation du vidéoprojecteur

Au moins 80% des œuvres doivent être proposées à la vente. L'Association LE PAVE D'ORSAY ne traite pas les règlements de la part des acheteurs. Les ventes se passent directement entre l'artiste et l'acheteur.

ANNULATION/REPORT

En cas de report ou d'annulation de l'évènement par L'ARTISTE :

- 2 mois avant la date convenue initialement, 50% des frais seront dus
- 1 mois avant la date convenue initialement, 100% des frais seront dus

En cas de force majeure obligeant une fermeture, ou d'annulations de manifestations par décisions des autorités administratives avant la date prévue, le PAVE D'ORSAY s'engage à en informer L'ARTISTE immédiatement, et à rembourser les sommes avancées.

PROMOTION de l'EXPOSITION

L'artiste choisit une œuvre qui servira de visuel et l'envoie en version digitale à l'adresse email du PAVE D'ORSAY 6 semaines avant l'exposition. Le PAVE D'ORSAY s'en sert pour envoyer les informations de l'exposition via sa newsletter, son site, sa page Facebook, son Instagram, et pour faire imprimer le carton d'invitation (si cette option est retenue par l'artiste)

Les cartons d'invitations sont remis à L'ARTISTE pour distribution à ses contacts, le PAVE D'ORSAY en garde une vingtaine pour mise à disposition dans la salle et distribution dans le quartier.

Comme pour toute galerie, il est ESSENTIEL que L'ARTISTE fasse travailler ses propres réseaux de la région Parisienne pour assurer le succès de son exposition.




ASSURANCE

Les œuvres exposées ne sont pas couvertes par l'assurance de l'association du PAVE D'ORSAY. L'ARTISTE est responsable de faire assurer ses œuvres s'il le souhaite. Il doit également fournir une attestation d'assurance de Responsabilité Civile.

URSSAF

L'attention des ARTISTES résidant en France est attirée sur leurs obligations envers <https://www.artistes-auteurs.urssaf.fr/> (anciennement la maison des artistes)

L'ENGAGEMENT DU PAVE D'ORSAY

	
Ce que nous vous proposons	Ce que nous ne pouvons pas garantir
La mise à disposition d'un bel espace équipé et abordable	Un contact avec des galeristes / collectionneurs Un nouveau public nombreux
Le soutien d'une équipe de bénévoles expérimentés pour vous accompagner dans la préparation et la mise en place de votre exposition	La visite des journalistes / professionnels Des ventes (même si le plus souvent il y en a !)
La diffusion des informations sur notre site, newsletter, Instagram et Facebook	
L'impression des cartons d'invitation si vous le désirez	C'est pourquoi, en tant que bénévoles, nous comptons aussi sur vous, L'ARTISTE, pour travailler vos réseaux et vos contacts.

RAPPEL ELEMENTS A ENVOYER – EXPOSITION AU PAVE D'ORSAY

- Nom de L'ARTISTE :
- Adresse :
- Téléphone fixe et/ou mobile :
- Email :
- Site Web :
- Mois de préférence :
- Mois à éviter :

Eléments à envoyer avec les informations ci-dessus à lepavedorsay@gmail.com

- Un lien vers un site Internet, ou un dossier Dropbox, montrant dix images des œuvres que L'ARTISTE veut exposer, ou d'œuvres similaires récentes, avec mention des dimensions/techniques utilisées.
- La démarche artistique des œuvres exposées.
- Un CV présentant les expositions faites, les diplômes reçus, le parcours de L'ARTISTE.

La présentation d'un dossier internet est fortement recommandée. En cas d'impossibilité, merci de contacter par courrier : Le Pavé d'Orsay, Commission Arts Plastiques, 48 rue de Lille 75007 Paris

[Recevoir notre newsletter](#)

[Instagram](#)

[Facebook](#)